Lundi, 4 juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 79.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 3 JUIN 1849.

LA CONSTITUTION ET LE SOCIALISME.

POSITION DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

Un débat grave s'est engagé, depuis quelques jours, dans toute la presse et particulièrement entre les différents organes de l'opinion socialiste. Il porte sur ce point capital :

Le parti socialiste peut-il avoir une existence légale sous le régime de la Constitution de 1848? Le socialisme, de révolutionnaire qu'il a été jusqu'ici, doit-il et peut-il être constitutionnel?

C'est le journal *le Peuple*, organe du citoyen Proudhon, qui est entré le premier en ligne, déclarant que le Socialisme pouvait et devait renfermer son action dans le cercle de la Constitution; que, légitime dans son principe, en ce sens qu'il veut maintenir la société existante sur les mêmes bases, sauf une interversion complète dans les rapports du travail et du capital, il ne devait demander qu'aux voies légales ses moyens de propagande et d'application. Le citoyen Proudhon met cependant deux conditions à un ralliement sincère du Socialisme à la Constitution, savoir : l'amnistie et la reconnaissance de la République romaine.

Il se contentait d'abord du rappel de l'expédition de Civita-Vecchia, mais il n'a pas tardé à s'apercevoir que ce rappel pur et simple, encore plus difficile à réaliser que la reconnaissance de la République romaine, était, en outre, une trahison de la révolution européenne, qui est la propre cause de la France.

Le citoyen Proudhon donne pour sanction pénale au rejet de son ultimatum, ou de ce qu'il appelle le protocole de l'opposition socialiste, l'emploi du système de résistance légale qu'il a déjà développé plusieurs fois : refus de siéger de la part des représentants socialistes, refus de l'impôt, du service militaire, etc., etc.

Les organes de la réaction, tout en manifestant quelques dispositions favorables à cette situation nouvelle, ont surtout cherché à en contester la sincérité et à démontrer la contradiction et les impossibilités de la politique du journal le *Peuple*.

Le *National*, au contraire, s'y est rallié, non pas quant aux principes du socialisme tels qu'ils sont posés et développés par le citoyen Proudhon, mais il admet comme normale la position du parti socialiste ainsi établi, et il a saisi l'occasion de faire, en faveur des idées nouvelles, une manifestation qui se rapproche assez de quelques-unes des données générales du Proudhonisme.

Nous nous servons à dessein de ce mot; car Proudhon a une théorie qui lui est particulière et une école qui accepte et défend cette théorie à l'exclusion des autres systèmes. Quoi qu'il dise à cet égard, il importe de constater le fait, que nous maintènons et que nous démontrerons au besoin.

La *Réforme* et la *Démocratie pacifique* n'ont pas encore pris parti dans la question.

La *République* garde, dans le conflit, une assez juste mesure. Elle déclare n'y entrer qu'à regret, et seulement parce qu'il a été fait appel, de part et d'autre, à la presse socialiste.

Nous ne demandons pas que la Constitution soit détruite, dit ce journal, car le progrès des idées doit se faire à l'aide de la propagande écrite et parlée, et en se servant de moyens pacifiques. Bien plus, nous ne laisserons pas violer la Constitution par les ennemis de la *République*, parce que nous voulons, avant tout, la République comme moyen de réaliser les réformes sociales.

Mais si nous n'étions que *constitutionnels* nous ne serions pas socialistes, car le droit au travail n'est pas inscrit dans la Constitution. Restons donc socialistes, en maintenant la Constitution comme une position conquise sur le privilége et l'oppression, et favorisons l'application de la Constitution dans une voie qui peut nous conduire à la faire réviser utilement dans le sens de la République démocratique et sociale.

La *Révolution démocratique et sociale* et le *Journal de la Vraie République* sont les adversaires décidés de la transaction proposée par Proudhon. Une polémique ardente se poursuit depuis plusieurs jours.

La *Révolution démocratique et sociale* reproche au journal le *Peuple* d'avoir pris une initiative de conciliation qui lui appartenait moins qu'à tout autre, et dans un moment où rien ne la justifie, puisqu'il y a recrudescence de persécutions et de violences contre le Socialisme.

Pendant la discussion de la Constitution, le citoyen Proudhon a engagé le parti, à propos du droit au travail, dans une voie différente de celle que l'on avait entendu suivre d'abord. On voulait conquérir le droit au travail, le faire inscrire dans la Constitution, et laisser à l'avenir la recherche et l'application des moyens d'exécution. Proudhon a posé *ex abrupto* toutes les exigences de la révolution économique; il a proclamé l'incompatibilité du travail et du capital, la guerre à mort contre la propriété.

Tout à coup il change de route, fait appel à la bourgeoisie, au petit commerce; et, après avoir plus que personne usé et abusé du mot de révolution, après avoir avoir accusé les révolutionnaires de trop de modération, il les invite à la paix, lorsque la guerre s'engage pour la première fois, avec une parfaite conscience du but. Il se sépare, par le sarcasme et le dédain, de la tradition révolutionnaire, comme il s'était déjà séparé de la tradition socialiste, et il propose de substituer à l'action militante, seul et unique moyen d'en finir avec les pouvoirs violateurs du droit, un soi-disant code de la résistance, qui n'est qu'un dilatoire impraticable.

La *Révolution Démocratique et Sociale* ne voit là qu'un caprice individuel, une sorte de prétention dictatoriale que le parti socialiste doit repousser. Elle renvoie à la politique de Proudhon la qualification de *fantaisiste* dont il avait frappé celle de ses adversaires. Elle maintient que la Révolution, moins que jamais, doit désarmer; que l'espoir de l'amnistie est une chimère, qu'il n'appartient pas à ceux qui auraient à en profiter de la réclamer, et qu'en tout cas, une amnistie qui ne serait pas le gage efficace d'un changement de politique ne saurait être acceptée par les victimes de la réaction.

Le *Journal la Vraie République* va encore plus avant et plus à fond dans le débat. Selon Thoré, il y a incompatibilité radicale entre le principe révolutionnaire qui est le *droit nouveau* dans toute sa plénitude, et un ordre légal qui n'est, en aucune manière, la consécration de ce droit nouveau. Le droit, c'est la République, comme mode absolu de l'exercice du suffrage universel; le texte de la Constitution, relatif à la révision, n'exclut pas formellement le retour à une forme monarchique, plus ou moins abâtardie.

Le droit nouveau, c'est l'égalité sociale, le droit au travail : la Constitution ne donne à cet égard aucune garantie positive, et ceux qui l'ont discutée, ceux qui l'interprètent aujourd'hui, — notamment le citoyen Dupin aîné, — proclament que la Constitution a été faite contre le Socialisme et non pour lui ouvrir une issue.

A l'intérieur, le droit nouveau, c'es la destruction, au profit de l'égalité, du triple monopole : royauté, sacerdoce, capital. La constitution consacre encore un reste d'unité monarchique par la présidence; elle maintient l'Eglise officielle, l'établissement ecclésiastique du catholicisme ; elle consacre tous les priviléges du capital.

A l'extérieur, le droit nouveau, c'est la République universelle, la solidarité des Peuples; son mot d'ordre c'est : *plus de Rois, plus de Pape*; son principe, c'est l'incompatibilité entre les pouvoirs qui se maintiennent par la contrainte physique de la force militaire, ou par la contrainte morale du despotisme ecclésiastique.

La Constitution se borne à proclamer le droit des nationalités; la France s'engage à ne porter atteinte à la liberté d'aucun Peuple; elle ne promet ni secours ni concours.

La République officielle, loin de déclarer son incompatibilité avec les Rois ou le Pape, s'allie avec ceux-ci contre les Peuples. Elle brigue son admission dans le cercle diplomatique de la vieille Europe.

En un mot, le socialisme constitutionnel est une logomachie. Le socialisme est contenu dans la Constitution de 1848, comme la République était contenue dans la Charte de 1830. La position et la conduite des socialistes devant la Constitution de 1848, sont indiquées tout naturellement par la position et la conduite des républicains devant la charte de 1830. C'est la guerre; il ne faut pas désarmer.

La polémique dure déjà depuis plusieurs jours. Là-dessus, le citoyen Proudhon perd patience et se retire par la déclaration suivante : « Certains signes nous avertissent que notre belle patrie doit bientôt recevoir une *petite visite* de la Providence, *comme dit la Bible*. Le peuple a soif d'expériences; la bourgeoisie veut qu'on lui forc la main. Il faut à cette race blasée un mardi-gras révolutionnaire de six mois. Que la volonté de Dieu s'accomplisse!

Le Peuple s'est ému; il demande que, dans l'intérêt d'une bonne discipline du parti, il soit fait trève à cette polémique.

Nous ne connaissons rien dans la situation actuelle, de plus important, de plus solennel que ce débat. Nous l'avons suivi avec une attention inquiète, car il ne s'agit pas d'autre chose que de savoir : 1° Si nous marchons à une nouvelle révolution, inévitable et terrible; 2° si cette révolution est prochaine, et si la Constitution de 1848 conduira la France nous ne disons pas jusqu'en 1852, mais même jusqu'à la fin de juin 1849.

Ce n'est pas pour rien que Proudhon parle du 29 juin comme d'une date fatidique; et, quand il nous ajournerait jusqu'au 31 juillet la date ne serait pas moins fatidique, car cette date est celle du discours qui lui a valu la condamnation et la réprobation, à l'unanimité moins une voix, de l'Assemblée qui a fait et voté la constitution de 1848.

Nous nous demandons maintenant si la *Tribune des Peuples* a quelque chose à dire dans ce débat et ce qu'elle doit dire.

Nous proclamons d'abord qu'un journal, quel qu'il soit, ne peut, ne doit être que partie. L'arbitrage du différend est ailleurs. Les juges compétents sont les représentants officiels du Peuple souverain, ceux qui siégent à l'Assemblée et ceux que le mandat du Peuple a institués, par élection, ses délégués pour assurer l'exercice de ses droits et pour s'occuper de préparer et d'élaborer ses décisions.

L'opposition socialiste de l'Assemblée législative doit, à notre avis, intervenir prochainement et fixer sa politique par un Manifeste. Le comité démocratique des élections aura aussi une occasion toute naturelle de nous faire connaître la pensée populaire, lorsque sera ouverte la nouvelle période électorale qui aura pour objet de compléter l'Assemblée, après l'option des représentants du Peuple élus plusieurs fois.

Jusque-là les questions sont pendantes devant le Peuple.

Instituée pour régulariser les rapports de la France avec tous les autres Peuples de l'Europe qui aspirent à leur émancipation et à la réalisation pratique du verbe universel, de la nouvelle parole de salut, la *Tribune des Peuples* a dans cette affaire, comme dans toutes les autres, sa mission et son devoir à remplir. Elle n'y faillira pas.

Le ministère est définitivement constitué, si toutefois on peut appeler ministère la combinaison stratégique parlementaire que l'on connait. Le fils d'un idéologue de l'empire, c'est-à-dire d'un philosophe manqué à côté d'un sectaire de Loyola, et par conséquent d'un faux croyant; un homme des mitrailleurs de juin, auprès d'un doctrinaire américain, jadis l'un des lieutenants de l'ambastilleur, M. Thiers.

Cette combinaison monarchique est assez du goût du *Journal des Débats* : pour la rendre excellente, selon lui, il n'y manque que le maréchal Bugeaud. Puisqu'on était en veine d'orléanisme et de répression, on aurait bien pu faire à la feuille philippiste la galanterie de nommer le héros de la rue Transnonain. Heureusement « le maréchal, dit-elle, conserve cette influence inséparable de son nom et de son caractère. » Certes, voilà une bonne garantie pour la République.

Le *Constitutionnel* se tait encore sur la composition du nouveau cabinet. Bien qu'il appelle de tous ses vœux son patron au pouvoir, et porte encore le deuil parlementaire de son *Duvergier de Hauranne*, le fidèle du citoyen Thiers, le *Constitutionnel* devrait, après tout, être assez satisfait de la combinaison, pour se hâter de féliciter le président de la République du choix de ses ministres.

Si le *Constitutionnel* fait défaut, le *Siècle*, lui, ne manque pas à l'appel. M. Odilon Barrot ayant constitué le nouveau conseil et conservé le même portefeuille, le *Siècle* doit refaire bonne mine et bonne contenance. Cependant, « il y a là, dit-il, des éléments de discorde ou de conflit que l'ancien ministère lègue à celui qui vient de naître. »

C'est particulièrement le citoyen Falloux qui paraît inquiéter le *Siècle*, dans sa sollicitude pour son patron. Qu'il se rassure, M. Odilon Barrot n'est pas encore jésuite, soit! Mais, en dépit de sa vieille probité, nous ne désespérons pas de le voir un jour s'entendre parfaitement avec M. de Falloux, à cet égard, ne fût-ce que pour empêcher la dissolution du cabinet, et rester le plus longtemps possible au pouvoir.

Car enfin, si le cabinet se dissolvait, il n'est pas sûr que M. Odilon Barrot restât encore au ministère. Que le *Siècle* se rassure, nous le répétons, son patron n'est pas homme à compromettre de gaieté de cœur

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 4 JUIN 1849.

MOSCOU.

EXTRAIT DU VOYAGE DE M. BLASIUS.

Parallèle entre Saint-Pétersbourg et Moscou. — La société de Moscou. — Kremlin. — Ses collections et ses monuments. — La hiérarchie des rangs.

Cent cinquante ans se sont écoulés depuis Pierre-le-Grand, c'est-à dire depuis la chute de l'ancien tzarat et le commencement de l'empire qui a fondé un Etat anti-national russe. Depuis ce temps, Moscou a beaucoup changé; mais la vie des Moscovites ne semble pas avoir beaucoup varié. Toute l'impétuosité du réformateur du dix-huitième siècle s'est presque brisée contre le caractère national de cette ville. La nouvelle civilisation dans laquelle la ville impériale a fait des progrès si gigantesques, n'a pas atteint le peuple de Moscou, et chaque boyard à qui l'esprit du nouvel empire ne convenait pas ou qui ne voulait pas en tirer profit, se retirait à Moscou, où il était certain de trouver l'ancienne société et l'ancien mode de vie.

Moscou aussi est devenu depuis ce temps-là le rendez-vous de presque tous les peuples de l'Asie et de l'Europe; mais il ne s'y est pas formé de ce mélange une aussi grande diversité de mœurs qu'à Saint-Pétersbourg. Les idées étrangères qui prédominent à Saint-Pétersbourg ont dû se conformer aux i ées nationales de l'ancienne capitale des tzars.

Depuis les événements de 1812, le sentiment du patriotisme s'est éveillé parmi tous les Russes civilisés. Mais ce sentiment paraît avoir été auparavant étranger à la plupart de ceux d'entre eux qui s'étaient attachés à la nouvelle civilisation russe. Ce patriotisme a évoqué un grand enthousiasme pour une vie nationale pure, et cette nouvelle direction des esprits s'étend à toutes les relations de la vie.

Elle exerce une influence presque véhémente aussi bien sur les intérêts les plus élevés de la société que sur les mœurs et les habitudes des particuliers. Moscou est devenu le centre de ce mouvem nt national en se gardant bien de prendre part aux intérêts fallacieux du jour, tandis que la jeune capitale s'en est laissé étourdir et entraîner dans leur rapide tourbillon. Il n'y a nulle part, en Russie, des contrastes plus frappants dnns les sentiments et les tendances russes que ceux dans lesquels se sont placés à leur su ou à leur insu Moscou et Saint-Pétersbourg.

Tandis qu'on divinise à Saint-Pétersbourg Taglioni et son art moderne, tandis que son portrait se voit à côté des images des saints, le public de Moscou s'enthousiasme à la vue d'une danse nationale représentée sur le théâtre.

Pour Saint-Pétersbourg une danse nationale est à peu près comme toute autre danse étrangère. On y estime aussi le talent indigène, mais en tant seulement qu'il peut se mesurer avec un talent étranger. Pour le Moscovite tout ce qui est national est au-dessus de tout au monde.

Les rapports réciproques des deux capitales et de chacune d'elles en particulier avec la Russie présentent en tout un contraste si bien dessiné qu'on n'aurait pas de peine à se décider dans ses affections pour l'une ou l'autre de ces villes. Tandis que tout à Moscou possède vos sympathies, tout à Saint-Pétersbourg vous repousse. Saint-Pétersbourg ressemble à une ville qui serait transportée d'un pays étranger et qui pourrait de même se déplacer partout ailleurs sans que cela lui devînt sensible. Moscou au contraire est intimement liée aux populations de l'ancienne Moscovie dont elle est le centre, et ce centre reçoit les rayons de la vie nationale, quelque faibles et pâles qu'ils soient.

Moscou étant éloignée de la mer, a un climat moins variable que celui de Saint-Pétersbourg. L'hiver, une fois commencé, y dure avec peu de changements. Le thermomètre y marque ordinairement 20 degrés et descend de temps en temps jusqu'à 30 au-dessous de zéro. Mais les chambres à Moscou sont si bien chauffées et toutes leurs ouvertures, les portes exceptées, si hermétiquement fermées, que cette température ne produit pas une sensation trop vive. Si ce n'étaient des milliers de moineaux, de choucas et de corneilles qui se serrent sur les toits autour des cheminées, même en plein midi, on ne soupçonnerait pas dans l'intérieur des maisons la grande intensité du froid au dehors. Mais ces seuls refuges des oiseaux ne suffisent pas pour les préserver et nous en vîmes souvent le matin des bandes entières rester immobiles et gelées dans les mêmes places où elles s'étaient posées le soir.

Nulle part en Russie, Saint-Pétersbourg non excepté, on ne trouverait une société aussi agréable et aussi libre que celle de Moscou. Cela vient de ce que des hommes indépendants dans leurs positions et dans leurs sentiments, lui donnent le ton et la direction. De là vient aussi que des hommes qui portent même l'uniforme et qui sont des *czynowniks* haut placés, se trouvent à Moscou plus indépendants et mieux à leur aise (1). Un employé qui s'enfermerait dans ses idées de caste, déplairait à Moscou, tandis qu'à Saint-Pétersbourg il tomberait en disgrâce et serait mal vu, s'il se permettait de manifester des idées qui ne seraient pas ouvertement approuvées en haut lieu. La pression de l'atmosphère sociale des deux capitales étant si différente, il n'est pas étonnant qu'il ne se trouve à Saint-Pétersbourg que quelques points élevés au-dessus du niveau de la mer et que chaque tempête puisse occasionner facilement des inondations terribles. De cette différence atmosphérique, on pourrait déduire une série entière de propriétés qui caractérisent la vie sociale des deux capitales.

Entre autres, il est incontestable que la manie de protection, devenue une autre nature de Saint-Pétersbourg, n'a pu s'acclimater à Moscou. Saint-Pétersbourg, ville de subordination militaire, est aussi une colonie d'employés et d'officiers. Tout le monde veut y avancer, tout le monde y désire s'accrocher à l'échelle des *czynowniks*. Pour monter, il faut se faire remarquer, et si on n'a pas assez de forces, on a recours à d'autres qui en ont davantage. On s'attache à ceux qui sont montés déjà plus haut. Plus le nombre de ceux qui s'accrochent à vous pour monter à l'échelle est grand, plus vous êtes flatté, plus vous vous donnez d'importance. Cette opération se répète sur tous les degrés de l'échelle jusqu'au zéro des *czyns*, de sorte que le tout ressemble à un arbre qui végéterait en sens inverse.

Là où devraient se trouver ses racines se trouvent ses rejetons. Plus la base de cet arbre généalogique est récente, moins elle tient à ses sommités. Avec celui qui est monté le plus haut, tous les autres montent ou tombent. Enfin chacun veut être protégé et protéger les autres. Vous vous croiriez même blessé si l'on ne vous demandait pas la protection. Saint-Pétersbourg peut se vanter de posséder de véritables forêts primitives de ces arbres généalogiques de protection, auxquelles le climat de Moscou semble être moins favorable.

On sait que le Kremlin est l'objet le plus remarquable à Moscou. Il se peut que les choses précieuses et les armures qui y forment un musée national ne soient pas précisément authentiques; mais ces collections représentent admirablement les mœurs et la puissance de la Russie.

Les couronnes et les sceptres, les armes et les bâtons, les armures et les manteaux de parade, les trônes et les chars de triomphe des anciens et des plus récents dominateurs du pays, les présents des potentats étrangers asiatiques et européens et, après la chute de ceux-ci, leurs couronnes enfin, tout cela est capable d'éveiller la fierté des patriotes russes si facilement impressionnables.

Des couronnes conquises dans la collection, les dernières pour le moment, sont celles de Pologne et de Géorgie; pour es autres qui pourraient les y suivre, on a laissé assez de place. A l'endroit de la couronne de Pologne on n'a pas lnoté si l'Autriche et la Prusse ont eu en partage de pareilles couronnes polonaises en commémoration de cette concorde internationale des trois successeurs de la Pologne

---

(1) Depuis Pierre-le-Grand, il y a en Russie quatorze classes d'hommes qui constituent un état privilégié. On les appelle *czynownik*. Ils sont assimilés à la hiérarchie militaire. Devant l'autorité chaque Russe doit avoir un *czyn*, ou rang. Sans rang on est paysan, serf. Cette classification a perverti l'ancien ordre social russe. Elle est considérée à juste titre comme la base du despotisme.

sa position : il est avec le ciel, voire avec l'enfer des accommodements, et nous attendons le voltairien Odilon Barrot au cierge du maréchal Soult.

C'est, du reste, là le vœu de l'*Univers*, qui ne voit pas de salut pour la France hors le système Falloux.

Que va faire le nouveau ministère? Rien, avance la *Presse* : Le mal, disons-nous avec toute la presse démocratique.

Mouvement populaire dans les départements.

Des bords du Rhin,

Le *Rhin* ne nous apporte aujourd'hui d'autre nouvelle du mouvement populaire que la proclamation suivante envoyée de Mulhouse :

« APPEL AU PEUPLE!

« Les provinces rhénanes combattent pour conquérir leurs droits usurpés par des princes : ces Peuples voisins ont arboré le drapeau de la régénération, de la liberté et de la fraternité.

« Animés d'un noble enthousiasme, ce drapeau, ils le tiennent haut et ferme, et sont prêts à tous les sacrifices pour la défense de leur sainte cause; mais ces sacrifices sont insuffisants pour repousser avec succès les attaques de la barbarie coalisée du Nord.

« Les démocrates allemands fixent un regard d'espérance sur leurs frères de la rive gauche, par milliers ils nous montrent leurs bras désarmés et réclament notre concours.

« A l'œuvre donc! Démocrates d'Alsace, tendez-leur une main fraternelle, donnez-leur des témoignages réels de sympathie et appuyez ce rempart qui s'élève pour garantir vos propres libertés.

« Et vous aussi, Allemands etablis en Alsace, vous avez un saint devoir à remplir en vous associant par un concours efficace à la belle œuvre de votre ancienne mère-patrie.

« Que les nobles sacrifices que s'imposent là-bas vieillards et jeunes gens, femmes et jeunes filles, que l'exemple donné par les enfants eux-mêmes ne s'élèvent pas contre vous comme un reproche. Ne laissez pas s'épuiser là en de vains efforts un généreux courage, tandis que vous restez ici dans l'inaction! Le temps des vaines paroles est passé; il faut que par des actes vous prouviez votre amour du généreux mouvement dont vos frères donnent le spectacle. S'ils l'ont pris au sacrifice de leur vie, montrez que vous savez vous imposer tous ceux qu'enseigne une véritable générosité. Hâtez-vous d'adresser au comité vos dons en faveur de cette belle cause. Le temps presse, les secours fraternels sont urgents : Hâtez-vous!

Le Comité. »

C'est demain que les réunions populaires s'assemblent à Colmar, à Altkirk et à Belfort. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions qui y seront prises.

Au nom de la patrie et des libertés du monde en danger, nous conjurons nos confrères de la presse populaire d'ajourner les questions irritantes qui semblent aujourd'hui les diviser. En présence des sourdes menées de la réaction à l'intérieur et de ses opérations guerrières à l'extérieur, il ne s'agit pas aujourd'hui de trouver des armes contre d'autres que contre elle. C'est là qu'il faut porter tous ses coups. Que la démocratie n'oublie pas la vieille devise de nos pères : l'Union fait la force!

Ce qui se débat aujourd'hui entre les partisans d'une même idée, ce ne sont pas les principes, ce sont les moyens. Quand le triomphe des principes sera assuré par le concours de toutes les forces de la démocratie, les moyens surgiront d'eux-mêmes. Trève donc à des divisions qui ne peuvent que reculer l'heure du triomphe.

Au moment où l'Allemagne se précipite, non pas dans la guerre civile proprement dite, mais dans la guerre des principes; où la Hongrie victorieuse fait reculer devant elle l'armée des deux empereurs, où la ville éternelle et Venise tiennent avec fermeté la drapeau de la liberté italienne, nos royalistes travaillent de toutes leurs forces à maintenir la France dans l'ornière d'une quasi-légalité pour arrêter la marche de la Révolution. L'élection du citoyen Dupin à la présidence de l'Assemblée et l'attitude de la droite au début de ses travaux indiquent assez clairement que nous n'avons pas beaucoup à espérer de la Législative.

La composition du nouveau ministère est en harmonie parfaite avec la disposition des esprits à l'Assemblée; cette disposition lui assure la majorité dans sa tendance insensiblement rétrograde. C'est ainsi qu'on veut *tuer le temps* le plus précieux, alors que les intérêts de toute l'humanité sont menacés par la coalition des despotes. Le sang coule partout pour les principes de la Révolution de février de nouvelles armées surgissent de terre à l'étranger et nos soldats restent l'arme au bras. Il semble qu'il n'y ait chez nous que des *avocats*.

Nous trouvons dans le journal officiel du royaume de Pologne, le *Tygodnik*, de Saint-Pétersbourg, le texte d'une allocution du métropolitain de Moscou, Philarète, à l'empereur Nicolas, lors de son entrée dans la cathédrale du Kremlin, le 27 mars dernier. Voici cette pièce, curieuse à plus d'un titre :

Très orthodoxe et seigneur,

Nous allons à ta rencontre pénétrés de bonheur et de reconnaissance envers l'éternel.

La Providence couvre ton trône de son ombre.

Ta race fleurit et s'accroît de nouveaux rejetons.

Dans un temps fécond en troubles, ton peuple continue à jouir de la paix, car ton génie autocrate veille sur lui.

De la poussière des siècles, tu viens de ressusciter ici ton chateau impérial avec une grandeur digne de ton empire, et tu as daigné désigner pour son inauguration le jour de la résurrection du seigneur. Par l'intercession des saints, vers lesquels ta piété dirige ici tes pas, nous prions l'éternel, pour qu'il étende sa bénédiction sur ta maison, pour que l'esprit d'une piété souveraine t'accompagne toujours, et pour que ta Russie soit éternellement heureuse et forte à l'ombre de ta piété et de ton autocratie.

Le 3 avril, l'empereur a accordé au métropolitain Philarète les insignes de l'ordre de Saint-André en diamants.

On lit dans la *Liberté* :

Nous devons à M. Lanjuinais, le nouveau ministre du commerce, une mention spéciale.

M. Lanjuinais est le frère du comte Lanjuinais, ancien pair de France, qui, dans le procès de Boulogne, eut le triste courage de voter seul, avec M. d'Alton-Shée, la *mort de Louis Bonaparte*.

Le complot réactionnaire qui poursuit son œuvre ne devait pas moins à la famille Lanjuinais.

Quant à ce pauvre M. Odilon Barrot, que nous avons depuis longtemps surnommé le grand fossoyeur de la famille Bonaparte, il paraît qu'il a juré de conduire jusqu'au bout cette pompe funèbre.

En présence de ces lignes écrites dans l'organe le plus dévoué de la cause bonapartiste, nous demandons à M. le président de la République ce qu'il pense. Où sont ses amis si nombreux au dix Décembre? Il est vrai qu'il en a d'autres; qu'il peut compter sur l'appui du *Constitutionnel*, des *Débats*, de l'*Assemblée nationale*, qui l'outrageront demain s'il tombe aujourd'hui.

La première rencontre des troupes badoises avec les troupes de l'empire a eu lieu le 30 mai près d'Hepenheim. D'après les rapports qui nous arrivent de Francfort et de Carlsruhe, elle ne paraît pas avoir été avantageuse pour les insurgés, qui étaient commandés par M. Sigel lui-même. Cet officier, arrivé depuis quelques jours au grade de colonel et de commandant en chef de l'armée badoise insurrectionnelle, est un jeune homme de 21 ans, et on le dit un officier très capable. Mais à en juger par la proclamation qu'il a adressée au Peuple allemand, le 28 mai, nous serions presque portés à douter de ses capacités en fait de politique, surtout en temps de révolution.

Il y énumère des griefs de mince importance des Badois contre les Hessois, et il se défend du soupçon de vouloir combattre pour la République. D'après lui, les Allemands méridionaux se sont levés pour défendre l'Assemblée nationale de Francfort et la Constitution Allemande. Or, comme cette Constitution défère le pouvoir suprême au roi de Prusse, il s'ensuit que M. le commandant Sigel s'est décidé à faire la guerre au roi de Prusse pour défendre Frédéric-Guillaume, empereur d'Allemagne. Ce sont probablement les professeurs d'Heidelberg qui ont donné au jeune guerrier le conseil de se battre pour le roi de Prusse.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les Autrichiens ont fusillé à Livourne Bresciannini et Negri, coupables tous les deux d'avoir rédigé à Milan un journal républicain. La main se fatigue à enregistrer toutes les horreurs, toutes les illégalités commises par les Autrichiens en Italie.

Une dépêche télégraphique, expédiée de Lyon, est arrivée dans la journée du 27 à Turin. Elle a pour objet de demander au ministère piémontais quelle sera son attitude dans le cas où 4,000 Francais traverseraient les Alpes; la France entend être reçue en amie, et, pour la sûreté de ses communications, elle demande la remise des trois places : de Bar, Fenestrelle et Lesseillon. Au reçu de cette dépêche, les ministres piémontais se sont réunis en conseil.

Deux bataillons de la garnison de Nice sont partis pour Gênes, où l'on va concentrer, dit-on, des forces considérables.

Un supplément extraordinaire à la *Gazette de Vérone* du 27 mai annonce que, par dépêche télégraphique, on a reçu la nouvelle de l'occupation de Malghera.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Venise nous empêchent d'ajouter complétement foi à ce bruit.

Nous lisons dans le *Positivo*, journal de Rome :

Une personne bien informée a appris de bonne source que le roi de Naples, à son arrivée à Gaëte, s'est plaint fortement au pape de ce qui lui était arrivé dans les États-Romains, où, suivant les conventions arrêtées à Gaëte, les armes royales devaient être appuyées par les armes de la République française.

Pour s'excuser, le cardinal Antonelli a déclaré au roi que le général Oudinot, ayant annoncé dans sa proclamation que le Peuple romain aurait le droit de déterminer la forme de son gouvernement, le saint siége avait dû protester contre cette phrase attentatoire à la souveraineté du pape.

Qu'effectivement il avait envoyé une dépêche contenant cette protestation au général Oudinot et une autre au président de la République française. C'est peut-être le motif, dit en terminant le cardinal Antonelli, qui a empêché le général français d'appuyer les mouvements de votre armée.

Le roi se montra fort mécontent de l'explication et ajouta qu'on aurait dû en son temps lui faire connaître cette protestation. En attendant il représenta au pape toutes les pertes qu'il avait éprouvées sans oublier le déshonneur de ses armes, ajoutant que, s'il avait prévu le cas où la France lui aurait refusé le secours de ses armes, il ne se serait jamais aventuré dans cette expédition avec une armée aussi faible et n'aurait pas hasardé un combat où l'avantage ne pouvait lui rester.

Le pape a été très mortifié des remontrances du roi de Naples et il s'est décidé à quitter Gaëte pour se retirer à Avignon dans l'ancienne résidence des papes.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Rome, 25 mai 1849.

M. de Lesseps a quitté Rome, où il ne se croyait pas en sûreté, pour le quartier-général de l'armee française. La lettre qu'il a écrite à ce sujet à l'assemblée romaine porte l'empreinte d'un esprit peu maître de lui-même, et troublé par des appréhensions excessives.

Comment M. de Lesseps a-t-il pu croire qu'il était déjà désigné au poignard des assassins? En quoi sa mort peut-elle être utile à l'existence de la République romaine? Si ses jours sont menacés, ce n'est point par les républicains dont la cause souillée par ce crime, serait alors peut-être perdue à jamais parce qu'elle serait dépouillée de tout son prestige moral.

Nous ne croyons donc pas aux appréhensions manifestées par M. de Lesseps et les eût-il véritablement éprouvées il eût été plus digne pour lui, pour son caractère, pour la France qu'il représente de ne pas exprimer des craintes qui peuvent le faire accuser de pusillanimité, et qui ont le tort de se produire d'une manière insolite. J'aurais encore d'autres reproches à adresser à M. de Lesseps.

La manière dont il s'exprime vis-à-vis d'un personnage très haut placé, et qu'il ne désigne que trop clairement, est tout à fait en dehors des usages diplomatiques, et accuse, chez M. de Lesseps, une irritation qui ne lui laisse plus la liberté d'esprit nécessaire pour accomplir sa mission.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle proposition qu'il transmettait à l'Assemblée constituante, ne différait de la première que par le quatrième article ajouté à ceux que vous connaissez déjà, et ainsi conçu :

« La République française garantit de toute invasion le territoire des Etats romains occupé par ses troupes. »

Il y a sous ces mots une misérable équivoque. Le territoire occupé par les troupes françaises ne s'étend que de Rome à Civita-Vecchia, et de ce point à Bologne et à Ferrare il y a loin. C'est donc une promesse qui n'engage à rien, une promesse illusoire, déshonorante presque pour la France, car elle suppose que l'Autriche oserait venir attaquer Rome lors même qu'elle serait aux mains de nos soldats.

L'Assemblée constituante a renvoyé toutes les dépêches de M. de Lesseps au triumvirat, en maintenant sa première décision. Bon gré malgré, il faudra que M. de Lesseps traite avec le triumvirat, à moins qu'il ne tranche la question en donnant l'ordre d'attaquer

Mais qui peut répondre des événements? Et si l'armée française éprouve une défaite, quelle grave responsabilité pour M. de Lesseps et pour le gouvernement lui-même?

Que sortira-t-il de toute cette confusion? S'il est vrai que le pape quitte Gaëte et se retire à Avignon, il va encore se rencontrer là une nouvelle cause de complications. Attendons.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Au nom du Peuple français.

Le président de la République décrète ce qui suit :

Art. 1er. La démission des ministres est acceptée.

Art. 2. Sont nommés :

M. Odilon Barrot, ministre de la justice, président du conseil en l'absence du président de la République;

M. Dufaure, ministre de l'intérieur;

M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères;

M. le général Rulhière, ministre de la guerre;

M. de Falloux, ministre de l'instruction publique et des cultes;

M. Passy, ministre des finances;

M. de Tracy, ministre de la marine et des colonies;

M. Lanjuinais, ministre de l'agriculture et du commerce;

M. Lacrosse, ministre des travaux publics.

Fait au palais de l'Elysée-National, le 2 juin 1849.

Le président de la République,

L.-N. BONAPARTE.

— Par décret du président de la République, M. le général Perrot est nommé général de division, et commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Au nom du Peuple français.

Le président de la République,

Vu l'ordonnance du 3 juillet 1816, qui autorise la caisse des dépôts et consignations à recevoir les dépôts volontaires et particuliers, et notamment les art. 5 et 6 de cette ordonnance;

Vu l'ordonnance du 19 janvier 1835, qui modifie les conditions fixées pour ces sortes de dépôts par l'ordonnance précitée;

Vu la délibération de la commission de surveillance de ladite caisse, en date du 21 avril dernier, exprimant le vœu que l'ordonnance du 19 janvier 1835 soit rapportée, et que le régime de l'ordonnance du 3 juillet 1816 soit rétabli;

Vu les observations présentées par le directeur général de la caisse des dépôts et consignations à l'appui de cette délibération;

Attendu que le taux de 2 p. 0/0 est inférieur à celui que produisent aujourd'hui les placements temporaires analogues;

Sur le rapport du ministre des finances,

Arrête :

Art. 1er. L'ordonnance du 19 janvier 1835 est rapportée. Les dépôts volontairement effectués par les particuliers à la caisse des dépôts et consignations seront régis par les dispositions des art. 5 et 6 de l'ordonnance du 3 juillet 1816.

Art. 2. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à l'Elysée-National, le 26 mai 1849.

L.-N. BONAPARTE.

Le ministre des finances,

H. PASSY.

En exécution de l'art. 36 de la loi du 26 mai 1819, le *Moniteur* publie aujourd'hui, dans sa partie officielle, l'extrait des jugements par lesquels sont condamnés pour délit de presse les citoyens :

Germain-Dominique Bellanger, docteur en médecine, à six mois d'emprisonnement et deux cent francs d'amende.

Charles Delescluze, gérant du journal la *Révolution démocratique et sociale*, à un an d'emprisonnement et mille francs d'amende. (12 mars 1849).

P. J. Proudhon et Georges Duchêne, le premier comme directeur et le second comme gérant du journal le *Peuple*, le citoyen Proudhon à trois ans d'emprisonnement et trois mille francs d'amende, et le citoyen Duchêne à un an de prison et mille francs d'amende. (12 mars 1849,)

Louis-Charles Delescluze, gérant du journal la *Révolution démocratique et sociale*, à trois ans de prison et dix mille francs d'amende. (10 avril 1849.)

Alexandre-Victor Dequest, docteur en médecine, à six mois de prison et trois cent francs d'amende. (18 avril 1849.)

L'Assemblée constituante.

L'Assemblée constituante appartient à l'histoire. Le bien qu'elle aurait pu faire, le mal qu'elle n'a su empêcher, le respect même qu'elle a témoigné des déterminations prises sous la pression d'une terreur perfidement exploitée, sont autant d'enseignements précieux pour la Législative, car la fausse situation politique de l'Assemblée à son début, cette situation anormale dont personne ne lui a tenu compte, lui avait été léguée par le gouvernement

---

Pour conserver le souvenir de cette grande action de la politique orientale en Europe, un soin pareil eût été, certes, superflu; mais il paraît qu'au Kremlin on a voulu, non sans intention, garder ce souvenir. Le scepte du dernier roi de Pologne est aussi conservé dans la collection du Kremlin. En cas de besoin, ce document pourrait être produit pour prouver que la Russie est, dans cette succession, l'héritière principale.

L'authenticité des reliques du temps de Wladimir est très contestable. Mais les siècles de la domination des tsars moscovites y sont reproduits jusqu'à une effrayante évidence. La plus grande partie des curiosités qui ne sont pas du tout curieuses à voir, appartiennent à l'époque de l'empire. Ce qui est curieux, c'est que de la plupart des dominateurs moscovites, on n'a pu conserver d'autres souvenirs que des bâtons, des chaînes et des poignards.

Ce qui m'a paru aussi, dans ce musée national, très curieux, et de plus très caractéristique, ce sont les trois bâtons en voire, et la Constitution polonaise déchirée par les mains de Nicolas. Ivan trouvait un plaisir indicible à perforer les pieds de tous ceux qu'il rencontrait dans ses innombrables pèlerinages aux églises, aux couvents, aux images des saints. A cette fin, chacun de ses bâtons avait une pointe en acier bien longue et bien aiguisée. L'authenticité de ces pièces n'est contestée par personne. Celle de la déchirure solennelle de la Constitution donnée aux Polonais par Alexandre, est attestée par une inscription vraiment monumentale.

La curiosité la plus intéressante du Kremlin était celle qui se trouvait dans le coffre où elle reposa pendant une série d'années. Cette curiosité, unique dans son genre, était une constitution pour toute la Russie que le jeune Alexandre fit rédiger sous l'inspiration de Laharpe, afin d'en doter les Russes. Ému par la nouvelle de la mort *subite* de son père, il refusa d'abord de monter sur le trône, et ce ne fut que pour prévenir des troubles et dans l'intention de donner à la Russie des institutions, qu'il se décida à prendre la couronne. La constitution fut bientôt faite et imprimée à plusieurs milliers d'exemplaires. Quelques personnes privilégiées eurent le bonheur de la voir. Le tout fut déposé dans le Kremlin, où les exemplaires de la constitution reposaient pendant le règne d'Alexandre.

Il était tout naturel de ne plus penser à la République russe durant les guerres pour la liberté et sous la domination d'Araktchéïeff. Tout homme impartial comprendra pourquoi cette Constitution, quoiqu'elle n'ait eu d'autre existence que celle de se trouver sur le papier, fut depuis considérée comme une dangereuse aberration du cœur humain et pourquoi elle fut brûlée. Notre cicerone nous montra d'un air naïf la place où elle était enfermée, toute inoffensive qu'elle fût. Aucune inscription ne marque encore le souvenir de cet ancien dépôt.

La chaise de camp dont se servit Charles XII sur le champ bataille de Pultava est très admirée à juste titre; l'histoire moderne de la Russie aurait pu prendre une tout autre tournure si le dernier des chevaliers eût gardé son siége.

Nous n'avons pas non plus oublié de voir les curiosités des églises. Nous nous sommes longtemps arrêté devant le tableau de la Vierge, attribué à saint Lucas, quoique nous sachions que les autres pays en possèdent des originaux qui paraissent être plus authentiques. Sur la superficie noirâtre de ce tableau, nous ne pouvions distinguer aucun trait, sinon une auréole dorée et une robe de couleur pareille.

Quand j'eus gratifié le tableau de la Vierge invisible de quelques petites pièces de monnaie en argent, cette libéralité se répandit dans l'église comme un feu roulant. A l'instant même, une douzaine de moines m'entourèrent, et chacun d'eux voulut me montrer ses images et ses saints. Je ne savais pas d'abord auquel d'eux donner la préférence, lorsque j'entendis un moine invoquer le témoignage de Karamsin. Je le suivis, curieux de voir un saint de Karamsin.

Mais ce saint, aussi bien que la Vierge, n'était pas invisible, et lorsque je voulus m'en convaincre en touchant ses vêtements, je sentis bien que son corps avait dû se changer miraculeusement en bois. N'ayant pu ainsi voir le véritable corps d'un saint et satisfaire ma curiosité, je me bornai à déposer sur ce corps miraculeux une grosse pièce de monnaie en cuivre. Au même instant, tous les autres moines disparurent.

Je fus encore plus désappointé quand je voulus voir le célèbre morceau de la robe du Sauveur. Je fus d'abord étonné de ce qu'on le laissait dans un coin sombre de l'église, au lieu de garder une relique semblable dans le *sacra sacrorum*. On me montra un morceau de grosse toile cirée et on m'assura que c'était là la véritable relique. Après toutes ces expériences, je ne voulais plus croire à la sainteté des reliques de Moscou.

Tous ces monuments, tout barbares qu'ils paraissent à un étranger, impressionnent beaucoup un Russe, et c'est parce qu'il y voit son histoire et le développement primitif de sa nationalité.

Cette vie nationale fut forcément arrêtée et troublée par les réformes que Pierre-le-Grand avait introduites en Russie. Et ce mal, il ne l'a pas fait à son peuple, parce qu'il aurait voulu lui inoculer la civilisation européenne, mais parce qu'il a créé une hiérarchie d'employés à la manière chinoise, parce qu'il a supprimé l'ancienne aristocratie russe et ruiné complètement la liberté des paysans. Jusqu'à l'extinction de l'ancienne dynastie russe, les droits nationaux se maintenaient intacts. Pierre-le-Grand les a renversés tous, et ses successeurs ont exécuté son plan avec une logique persévérante.

Sans les réformes de Pierre-le-Grand le caractère national des Russes se serait développé d'une manière régulière et il se serait certainement amélioré, tandis que, depuis cette époque funeste, il marche à grands pas à une dépravation inouie dans les fastes du monde. Il est un fait incontestable, c'est que les vices du peuple moscovite augmentent à mesure que l'établissement de la hiérarchie des czynowniks se développe et s'enracine.

La masse du Peuple a peur des czynowniks, elle ne les aime pas, elle les évite. Les Russes indépendants les méprisent. L'ancienne aristocratie russe se laisse enrôler à contrecœur dans leurs rangs; elle n'y entre que forcée par des lois sévères. On attribue à la caste des czynowniks si peu de probité, on la sait si vénale qu'on est honteux de lui appartenir. Et pourtant on y est forcé, car sans un rang on n'est rien en Russie.

L'aristocratie warègue se détourne avec dédain de cette noblesse moderne, non par jalousie, mais parce qu'elle la voit dépraver le Peuple et servir le despotisme. On a vu dans les derniers temps des czynowniks parcourir les rangs de leur caste avec une énergie et une adresse terroristes, arriver aux plus hautes dignités de l'empire avec le seul titre de leur arbre généalogique de protection, et attirer sur eux en même temps le mépris général à mesure qu'ils montaient.

On a vu aussi des hommes qui sans appartenir à l'ancienne noblesse, et dans la sphère infime de l'échelle officielle sont parvenus à jouir de la considération publique et à bien mériter de la patrie par leur dévouement, leurs entreprises utiles et leurs nobles sentiments.

En un mot, l'institution chinoise des czynowniks, tout en subissant le mépris de l'opinion publique, ne porte pas bonheur à ceux qui l'ont fondée et perfectionnée.

Les Moscovites regardent l'établissement de la caste des czynowniks comme une réforme moderne, et ils poussent la haine de cette caste jusqu'à repousser la civilisation européenne, croyant qu'elle deviendrait aussi pernicieuse à leur nationalité que celle dont Pierre-le-Grand les a dotés.

Saint-Pétersbourg partage cette opinion, mais à son point de vue. Cette gigantesque colonie d'officiers et d'employés publics ne redoute pas l'influence de l'étranger; mais elle déteste les étrangers qui lui font concurrence. C'est aussi du patriotisme, mais celui de Moscou est moins intéressé.

SPECTACLES DU 3 JUIN 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Diable à quatre.

THÉATRE-FRANÇAIS. — On ne saurait penser à tout, le Caprice et le Mentor.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Toréador.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. —

THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Puritains d'Ecosse, Charles VII.

VAUDEVILLE. — La Conspiration de Mallet, le Feu d'artifice.

VARIÉTÉS. — Le Fil de la Vierge.

SPECTACLES-CONCERTS. — Tableaux vivants.

provisoire, préparée, tracée, pour ainsi dire, par la conduite faible et irréfléchie de ce gouvernement. Jamais situation politique n'a été aussi belle, aussi facile, aussi aisée, aussi large que celle faite par la Révolution de Février aux hommes acclamés pour diriger l'activité révolutionnaire de la France; et jamais position ne fut perdue, abandonnée, gâchée, sans motif apparent, avec plus de rapidité et d'inintelligence.

Les hommes politiques de 1848, habitués à la politique personnelle et de bascule de Louis-Philippe, crurent faire un chef-d'œuvre de conciliation en portant au gouvernement provisoire les chefs les plus accrédités des différents partis qui partageaient la France, comme si accoupler dans une commission de gouvernement concentrant en elle-même le pouvoir dictatorial, certains noms représentant chacun un ordre d'idées parfaitement contraire, ce n'était pas établir l'antagonisme dans le gouvernement, c'est-à-dire l'annulation forcée de toute initiative, de toute mesure d'ensemble, et par contre susciter des tiraillements continuels, des méfiances sans cesse renouvelées, et, comme conséquence logique de ce manque d'homogénéité, la guerre civile.

On a cru communément, que, parce que les noms de cette liste correspondaient, d'une manière plus ou moins intime, avec les partis, on allait par cela même donner satisfaction à ces partis; qu'en contentant quelques ambitions particulières, on contenterait également les grandes fractions de l'opinion publique, comme si les partis politiques vivaient de noms propres, comme si toute leur vitalité ne dérivait pas de l'idée, bonne ou mauvaise, qu'ils sont chargés de représenter dans la société.

L'inconnu, cette grande poésie des sociétés et des Peuples, dont les aspirations sans cesse renaissantes poussent depuis cinq mille ans des Peuples et sociétés vers le but mystérieux encore de l'humanité, fut la terreur perpétuelle qui domina toutes les décisions de ce gouvernement.

Pour lui, l'inconnu se révéla dans le socialisme, les anciens journaux et les hommes politiques avaient si longtemps traité d'utopie, avaient repoussé si dédaigneusement, d'une manière tellement systématique les réformes économiques proposées par les différentes écoles sociales, qu'hommes et journaux croyaient ces théories bafouées par eux, enfouies dans quelques revues, dans quelques livres tout à fait inconnus.

Mais lorsqu'ils s'aperçurent, par la popularité d'Albert et de Louis Blanc, de l'immense travail souterrain accompli dans le sein de cette société politique dont ils se croyaient les maîtres, dont ils s'étaient faits les porte-drapeau, dont ils étaient l'enseigne officielle, il eurent peur, s'arrêtèrent et reculèrent, au lieu de voir si le danger était sérieux.

Les hommes du gouvernement provisoire, par peur du socialisme, renièrent leurs antécédents politiques. A l'extérieur, ils déclinèrent la grande loi européenne de la solidarité des Peuples, laissant les gouvernements royalistes appliquer à des instincts dynastiques cette loi générale des nations; à l'intérieur, ils reculèrent, non-seulement devant les réformes économiques, mais encore devant les réformes politiques et financières, qu'ils avaient depuis vingt ans habitué le Peuple à regarder comme le *Credo* de la foi politique.

Le Peuple ne s'y trompa pas : après avoir mis trois mois de misère au service de la République, la méfiance entra dans son cœur, et l'impopularité des derniers jours du gouvernement provisoire retomba de tout son poids sur l'assemblée nouvelle; mais si le peuple n'avait plus cette confiance des premiers jours, d'un autre côté les nouveaux représentants arrivaient des départements avec de violentes préventions contre la population parisienne.

Les royalistes, revenus de leur première épouvante, voyant que le peuple satisfait de sa victoire ne leur tenait plus le pied sur la gorge, exploitèrent avec une infernale habileté l'inaction du gouvernement provisoire, de ce gouvernement dont tous les actes n'ont été que des proclamations éloquentes si l'on veut, mais vides et sonores, plus effrayantes dans la forme que dans le fond; ils mirent en jeu l'amour-propre si susceptible des habitants des départements en leur disant qu'il était absurde que la 86e partie de la France s'arrogeât le droit despotique d'infliger aux 85 autres départements la forme gouvernementale qui lui convenait sans s'inquiéter des besoins et des nécessités commerciales, industrielles ou agricoles des provinces. Tous les anciens journaux de préfecture développèrent ce thème et jetèrent dans le public le germe de ces idées de fédéralisme que la Convention avait étouffé sous sa puissante main.

Enfin le 4 mai arriva, les premières séances de l'Assemblée employées en discussions insignifiantes augmentèrent l'irritation du peuple qui n'apercevait pas de termes à ses souffrances, et qui n'était remercié de la haute probité qu'il avait montré dans des temps difficiles que par d'infâmes et ignobles calomnies contrastant singulièrement avec les basses adulations, les louanges exagérées dont les mêmes hommes qui l'insultaient s'étaient plu à célébrer son triomphe et leur défaite.

Quoiqu'elle commençât à décroître, l'influence des clubs était encore grande à cette époque; mais elle était extraordinairement exagérée par les royalistes d'abord, qui espéraient entraîner avec eux, par la pression de la peur, toute la petite bourgeoisie; d'autre part, par les chefs des clubs qui, enivrés du bruit de leurs paroles, du tapage de leurs discours, avaient fini par se persuader, aux applaudissements frénétiques dont ils étaient l'objet, que le Peuple tout entier se lèverait à leur voix et marcherait avec eux. Un seul exemple peut donner une idée de cette funeste aberration : Sobrier disait, à qui voulait l'écouter, qu'il disposait de 30,000 hommes; au jour du danger, ces trente mille hommes se sont réduits au trente montagnards délégués par la Préfecture de police à la rue de Rivoli.

Et c'est pourtant sur des documents aussi mensongers, aussi contournés, aussi dénués de vérité que des rapports célèbres et des jugements solennels ont été faits ou rendus. La peur chez les uns, la satisfaction du triomphe chez les autres, la misère toujours croissante du Peuple, la frayeur qu'inspirait aux banquiers ou aux agioteurs l'influence de Louis Blanc et d'Albert sur les délégués des corporations ouvrières étaient une cause permanente d'excitation et de funestes récriminations.

Puis, à cette époque, la guerre était dans toutes les bouches; les soulèvements partiels en Italie, en Allemagne, en Hongrie, donnaient à la générosité native du peuple français un élan dont on ne sut pas profiter.

La commission exécutive, remplaçant le gouvernement provisoire, ne sut pas mieux utiliser les forces qu'elle avait en main. La guerre aurait sauvé à la France et l'année de misères et de sang qui vient de s'écouler, et celles qui suivront, si l'on n'a pas recours à cette dernière raison des Peuples.

Dans les clubs, les Allemands, les Polonais, les Italiens venaient solliciter le secours de la France au nom de la solidarité des Peuples, et partout ils excitaient un enthousiasme extraordinaire. La manifestation du 15 mai fut résolue malgré l'opposition que firent à cette mesure les hommes les plus influents du parti démocratique. Ajoutez à ces causes que l'on était certain que beaucoup de représentants à opinion flottante, à idées indécises, ne demandaient qu'une occasion pour appuyer la Montagne de leurs votes jusqu'alors incertains.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette malheureuse démonstration détournée de son véritable but par la trahison ou la folie.

Seulement nous constaterons que le peuple en France ne se porta à aucun excès et que le général Courtais fut indignement maltraité ainsi que Louis Blanc par les royalistes des première et deuxième légions.

L'insuccès de cette démonstration porta un coup funeste à la cause de l'indépendance en Europe. La réaction royaliste, fière de son triomphe, fit complètement dominer la politique égoïste du dernier règne, et, comme sous Louis-Philippe, tout en abandonnant à leurs bourreaux les nations étrangères qui espéraient nous devoir leur délivrance, on se mit à railler et à insulter le peuple français.

Les ateliers nationaux, cette stupide création de M. Marie, organisés par cet homme pour contre-balancer, s'il le pouvait, l'autorité morale que Louis Blanc exerçait sur le Peuple de Paris, servit de thême à des déclamations tellement violentes contre les ouvriers, qu'on jeta dans le cœur des hommes les plus paisibles des levains de vengeance et de guerre civile. Ceux qui se distinguèrent le plus dans cette attaque haineuse furent MM. Faucher, Falloux et Dupin.

Puis, lorsqu'on eut bien attisé le feu, lorsqu'on eut exaspéré une population de cent mille hommes qui n'avait pour vivre que cette mesquine aumône de vingt sous par jour, on supprima brusquement, sur la proposition de M. de Falloux, cette dernière ressource du Peuple.

La colère populaire déborda, excitée surtout par des intrigants qui, depuis un mois, travaillaient sans relâche les ouvriers, les uns au nom de la légitimité, les autres au nom des Bourbons de la branche cadette, d'autres enfin, au nom de la dynastie de Bonaparte.

Le vendredi 23 juin, les barricades s'élevaient dans Paris comme par enchantement. Une profonde division séparait alors et les ministres et les membres de la commission exécutive; l'Assemblée, dominée par les royalistes, brisa la commission et confia la dictature au général Cavaignac. Considerant proposa que l'Assemblée nationale se présentât aux barricades, qui s'abaisseraient devant les représentants de la nation; les royalistes firent repousser cette généreuse résolution de l'homme qui, au mois de mai, était seul resté à sa place quand les royalistes se sauvaient épouvantés. Les monarchistes avaient enfin trouvé moyen de se venger de l'échec de février. Leur vengeance fut terrible; ils firent chèrement payer au Peuple la peur qu'ils avaient ressentie en Février. Toutes les libertés furent sacrifiées au zèle réactionnaire; le frère de Godefroi Cavaignac servit d'instrument aux royalistes qui avaient tué son frère par une lutte de quinze ans.

Enfin, quand on eut décapité le peuple dans ces journées néfastes, que les modérés rendirent plus cruelles et plus horribles que celles de septembre, après cette Saint-Barthélemy de prolétaires, l'assemblée s'aperçut que tuer des hommes ne changeait rien au cours des idées, que le malaise était le même, les transactions commerciales impossibles, les industries en souffrance, et que les royalistes, en haine du Peuple et de la victoire de février, lui avaient attribué le mal dont eux étaient la cause unique et véritable.

Pourtant la partie royaliste de l'assemblée conserva toujours une telle majorité, qu'elle parvint à opérer après juin ce qu'elle n'avait pu obtenir après mai : la mise en accusation de plusieurs membres de la Montagne.

La Constitution se votait au milieu de ces tristes journées, et sous les menaces de la dictature du sabre, représenté par les généraux d'Afrique.

En consacrant le principe de la présidence dans la Constitution, l'Assemblée donna aux contre-révolutionnaires un nouvel appui. Pendant ces luttes, un fait qui n'eut de gravité que par l'importance que lui donna le gouvernement provisoire, imprima un nouveau cours aux idées populaires; Louis Bonaparte et ses cousins avaient été élus membres de l'Assemblée nationale : ce fait serait peut-être passé inaperçu, mais la maladroite opposition du gouvernement à la rentrée de Louis, le plus compromis des Bonaparte, ranima les souvenirs impériaux. Pendant 15 ans le nom de Napoléon avait servi de drapeau à l'opposition, ce nom se retrouva dans toutes les bouches lorsque le Peuple voulut protester contre le respect des traités de 1815, contre la sanglante dictature de Cavaignac.

L'élection du 10 décembre fut une protestation du peuple contre tout ce qui s'était fait depuis neuf mois soit à l'intérieur soit à l'extérieur, et depuis six mois cette attente du peuple est déçue, l'amnistie, la guerre de l'indépendance des peuples, la reconstruction des nationalités violemment disjointes par les traités de 1815 lui ont été refusées. Toutes les voies pacifiques de réforme intérieure ont été systématiquement repoussés par les hommes inintelligents qui sont à la tête de l'administration du pays, il ne leur reste plus que la guerre, la guerre que l'homme des conspirations de Strasbourg et de Boulogne faisait espérer au peuple et devant laquelle il semble reculer.

Depuis le 10 décembre, les séances de l'Assemblée ont été continuellement empreintes de l'antagonisme qui existe entre le pouvoir constituant et le pouvoir exécutif, aussi, n'a-t-on rien fait pour le Peuple, rien que blesser ses instincts et ses sympathies.

L'Assemblée nationale, par sa marche incertaine, par ses hésitations dans ces derniers jours, a légué à la Législative une tâche d'une immense difficulté, surtout en se refusant à la discussion des lois organiques qui devaient venir en aide à la Constitution, la défendre contre les attaques des royalistes. Les dernières élections ont été une réaction contre les idées de paix à tout prix, de conservation à outrance prêchées par les coryphées de la rue de Poitiers.

Espérons que les deux pouvoirs qui vont se trouver en présence sentiront qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la France, qu'ils adoptent une nouvelle marche, qu'il est impossible de toujours remettre les grandes réformes d'impôts, de banque et de crédit, qu'il dépend de l'union des pouvoirs d'arriver sans secousse violente à la transformation successive de la propriété, de la famille, et de la politique intérieure et extérieure; mais qu'une opposition inintelligente à ces réformes et aux tendances de la France vers une nouvelle politque commencerait pour la France une ère de décadence qui la placerait bientôt au rang des puissances de second ordre.

Nous ne dirons pas, nous, c'est à l'élu du dix décembre à choisir, car seul il ne peut rien, et n'est rien sans le concours de l'Assemblée législative, nous lui dirons seulement qu'en sa qualité de chef du pouvoir exécutif, il peut d'un mot, en éloignant du pouvoir des hommes dont l'hostilité au régime républicain et à la liberté européenne est trop connue, ramener les esprits qui, chaque jour, s'éloignent d'un nom choisi pour inaugurer une nouvelle politique et non pour suivre les errements du passé, c'est-à-dire faire du gouvernement une conspiration permanente contre les droits du Peuple.

ETATS GERMANIQUES.

Bourse de Francfort du 1er juin. — Autriche. Actions de banque, 1086 A. Oblig. 5 0|0, 75 A. Id. 4 0|0, 57 A. Id. 3 0|0, 42 1|2 A. Id. 2 1|2 0|0, 38 7|8 A. Francfort. Empr. de 1839, 3 1|2 0|0, 92 1|2 A. Id. de 1846, 3 1|2 0|0, 89 1|4 A. Hollande. Intégrales 2 1|2 0|0, 49 1|2 A. — Pologne, oblig. de 300 fl. 97 1|2 0|0 A. — Idem de 500 fl. 71 3|5 A.

— Le *Wanderer* donne la nouvelle suivante de Linz, à la date du 26 mai. Les troupes qui se trouvaient à Passau et sur les bords de l'Inn sont parties le 24 mai pour la Bavière rhénane, afin de s'y mettre en communication avec les troupes prussiennes et opérer, de concert avec elles, contre les révolutionnaires du Palatinat.

Quand ceux-ci seront soumis, les mêmes troupes réunies marcheront contre les insurgés badois, et après le rétablissement de l'ancien gouvernement, on y proclamera la nouvelle constitution octroyée. Les députés qui voudront continuer leurs séances à l'Assemblée nationale, seront arrêtés et considérés comme rebelles.

Francfort, le 31 *mai.*—On croit qu'il n'y aura d'abord que 70 à 80 membres de l'Assemblée nationale qui continueront leurs séances à Stuttgard. On dit qu'il se forme un contre-parlement qui persiste à siéger à Francfort, et qui a déjà recruté 150 membres. (*Journal de Francfort.*)

— Le gouvernement prussien, par une note du 18 mai, a chargé son envoyé à Francfort de faire savoir au vicaire de l'empire que, dans l'état actuel de l'assemblée nationale et du pouvoir central, le roi de Prusse avait résolu de se charger exclusivement de la guerre avec le Danemarck et des conférences pour la terminer. Le vicaire a répondu à cette communication par une note du 23 mai dans laquelle il se refuse à transmettre la moindre partie de son pouvoir parce qu'une transmission pareille doit se faire d'une manière légale, c'est-à-dire par le vote de l'Assemblée nationale. Après cette note le plénipotentiaire prussien a demandé que le vicaire ss décidât à céder son pouvoir au roi de Prusse. Le vicaire a formellement refusé.

(*Gazette allemande.*)

Bade. — Les volontaires badois ont de nouveau livré un combat aux troupes royalistes, et ce combat paraît avoir été plus sérieux que celui d'Oberlautenbach. Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Francfort* rapporte ainsi le fait :

Le 30 mai, vers les quatre heures de l'après-midi, des volontaires Badois en très grand nombre ont attaqué les troupes de l'empire qui s'étaient rangées près de Hepenheim. Le combat dura jusqu'à l'entrée de la nuit. Les balles atteignaient la station du chemin de fer de Hepenheim d'une part de la plaine, et d'autre part des hauteurs environnantes.

Les troupes ayant repoussé la première attaque, prirent l'offensive et repoussèrent les volontaires par Lautenbach et Hemsbach à Weinheim. Leurs pertes sont considérables; les champs autour de Hepenheim sont couverts de blessés et de morts, Les troupes hessoises ont perdu deux officiers supérieurs. Dans la nuit, toutes les troupes disponibles aux environs de Francfort sont parties par le chemin de fer pour repousser les volontaires au-delà Necker. Un autre détachement de volontaires s'était avancé vers Auerbachde, mais les paysans l'ont dispersé.

— D'après la nouvelle *Gazette allemande de Francfort*, les volontaires badois avaient dans le combat d'Hepenheim 3,000 hommes et 20 canons et ils s'étaient avancés jusqu'à Fürth. On disait que les troupes de Nassau avaient refusé de tirer sur eux et avaient fini par se battre contre les troupes hessoises. D'après un bruit rapporté par la même *Gazette*, le régimen hessois qui a repris la ville de Worms, a été de nouveau attaqué par les insurgés du Palatinat et aurait perdu beauconp de monde.

CARLSRUHE, 1er *juin.* — Le gouvernement provisoire publie sur l'affaire d'Hepenheim le bulletin suivant qui montre qu'outre les volontaires, il y a eu des troupes régulières qui y ont pris part :

« La première rencontre de notre armée de la liberté et des soldats mercenaires du despotisme monarchique a eu lieu le 30 mai près d'Hepenheim, Laudenbach et Hemsbach sur la grande route montagneuse. Le combat a duré depuis 5 heures jusqu'à 8, et s'est terminé par la retraite des deux parties combattantes.

» De notre part, le 3e et le 4e régiment d'infanterie, l'artillerie à cheval et la garde nationale d'Offenbourg, de Lahr et d'autres localités se sont distingués par leur bravoure et leur intrépédité. Si les dragons s'étaient battus avec la même persévérance, nous aurions remporté une victoire brillante. A 60 pas des canons ennemis, au lieu d'avancer et de prendre les pièces qui étaient déchargées, ils ont pris la fuite et mis du désordre dans les rangs de notre infanterie.

» Ils répareront cette faute à la première occasion. Le commandant en chef Sigel dirigeait lui-même l'action, et il se trouvait partout en tête des troupes pour leur donner des ordres et ponr les encourager. Il s'est montré commandant habile et brave guerrier. Nous attendons avec confiance les événements d'aujourd'hui. »

PRUSSE.

Bourse de Berlin du 31 mai. — Empr. volont. 5 0|0, 101 1|4 A. Oblig. 3 1|2 0|0, 79 P. Oblig. de la Soc. du Comm. marit., 100 1|2 P. Russes (Rothschild), 105 P. Pologne. Oblig. de 300 fl., 4 0|0, 97 A. Id. de 500 fl., 4 0|0, 71 1|4 P. Stagnation complete dans les affaires.

— L'*Emancipation* fait les remarques suivantes sur le projet de Constitution dont le roi de Prusse veut doter l'Allemagne :

« Le roi de Prusse vient de tenter une entreprise pleine de hardiesse, et dans laquelle il faudrait pour la mener à bonne fin plus de fermeté de caractère qu'il n'en a montré jusqu'ici. Il donne une Constitution à l'Allemagne : ni l'empereur d'Autriche, ni le roi de Bavière n'adhèrent au projet du roi de Prusse; nous ne croyons pas qu'il ait tenté d'avoir l'assentiment du grand-duc de Bade, ni du roi de Wurtembourg. Le roi de Prusse a essayé de faire avec l'Allemagne ce qu'il a fait naguère pour ses Etats. Une Assemblée nationale avait été chargée de faire une Constitution; il l'a dissoute, et il a fait lui-même la Constitution prussienne. On sait ce que celle-ci est devenue. A l'œuvre de l'Assemblée de Francfort le roi de Prusse en substitue une autre. Nous croyons que le roi de Prusse s'est donné une peine inutile. De deux choses l'une : ou l'armée sera plus forte que le peuple, et alors il n'y aura pas de Constitution, ou le peuple l'emportera dans la lutte : dans ce cas encore on se passera de la Constitution du roi de Prusse. »

POLOGNE.

On nous écrit de Dantzick, à la date du 26 mai, que quatre vaisseaux de guerre russes y étaient signalés. Ils ont la mission de mettre à terre un nombre considérable des troupes russes qui étaient mises à bord dans les provinces baltiques. On dit que ces troupes vont occuper une partie du grand-duché de Posen, pour y prévenir une insurrection.

On assure que le vieux général Jermoloff s'est prononcé ouvertement contre l'intervention russe. La plupart des généraux russes doivent partager son opinion.

L'empereur Nicolas a placé le premier corps d'armée russe, commandé par le général Paniutin, sous les ordres du général autrichien Welden, qui dirige en chef les opérations contre les Hongrois. (*Gazette de Breslau.*)

HONGRIE.

Le rapport du général Gœrgey sur la prise de Bude ne contenait que ces trois mots : « Hourrah Bude. Georgey. » Le président Kossuth lui répondit tout aussi laconiquement : « La République vous remercie, monsieur le feld-maréchal-lieutenant. « Le grade auquel le dictateur l'a ainsi élevé le récompense de ses succès.

Le *Napredak*, du 18 mai, annonce que les Hongrois ont battu, à Weiskirchen, deux bataillons du corps de Puchner. Le reste de ce corps a été battu et dispersé à Orsova. Ses débris se sont de nouveau réfugiés en partie en Valachie, en partie en Serbie. Les Hongrois se préparent à recevoir dignement les Russes.

L'animosité des Austro-Serbes contre les Autrichiens va croissante. Ils se plaignent qu'on leur envoie des officiers allemands, et refusent de leur obéir. A Mosorin, les soldats d'un bataillon de Tsaïkistes ont renvoyé tous les officiers allemands qu'on leur avait envoyés de l'Italie.

Le général Mejerhofer est en dissentiment ouvert avec le patriarche serbe et impose à l'administration de la Woïewodie l'usage de la langue allemande. On espère que le ban Jellachich protégera à l'avenir plus efficacement la nationalité slave.

La *Gazette méridionale* slave d'Agram fait une opposition énergique à la nouvelle loi imposée à la presse par le ban Jellachich et en général au cautionnement des journaux

AUTRICHE.

VIENNE, 27 *mai.* — Les mesures de la police deviennent encore plus sévères depuis l'intervention russe. Nos auxiliaires sont plus occupés à poursuivre tout ce qui leur paraît révolutionnaire que disposés à se mesurer avec les Hongrois. C'est ainsi qu'ils ont exécuté dernièrement sans aucun jugement un pauvre diable qui se trouvait sur une voiture chargée de fourrages. Les Russes ont arrêté la voiture et ont pendu l'homme, disant que c'était un espion.

La conduite de Frédéric-Guillaume envers le parlement de Francfort est généralement réprouvée à Vienne. On ne ménage pas le roi dans tous les endroits publics, ce qui d'ailleurs n'est pas défendu par la police dans l'état actuel des relations entre l'Autriche et la Prusse.

(*Gazette de Cologne.*)

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 30 *mai.* — Le conseil des ministres s'est réuni à la réception d'une dépêche arrivée de France. Le gouvernement français semble disposé à envoyer en Italie une armée de 40,000 hommes, et demande à être reçu en ami. Il exige aussi la remise de trois places de sûreté.

Si cette nouvelle se confirme, il faudra que le ministère piémontais prenne une résolution. Il faut être avec la France ou avec l'Autriche. Mais que peut-on attendre de cette dernière puissance? En traitant avec elle, en s'unissant à elle, le Piémont perdra toute liberté, toute indépendance. Il faut donc s'attacher à la France, l'attirer à nous, provoquer son intervention, et lui demander le secours d'un armée. C'est aujourd'hui le seul moyen d'échapper à un traité honteux, à un vasselage perpétuel, et la seule chance que nous ayons pour ressusciter l'indépendance et l'unité de l'Italie.

ALEXANDRIE. — Tout le monde sait qu'après la dissolution du csnseil municipal, par ordre du ministre Pinelli, les mêmes conseillers ont été réélus. Nous venons d'apprendre que les nouveaux conseillers ont déclaré à M. l'avocat Alliora, nommé par le ministère syndic de cette ville, qu'ils entendent que l'on dépose aux archives un acte de protestation contre la dissolution du conseil municipal, avec la réserve de mettre le ministère en accusation, aussitôt que les chambres seront convoquées.

— Une circulaire ministérielle, datée du 21 mai, adressée aux intendants généraux, renferme des instructions relatives à l'exercice du droit de réunion. Après avoir fait l'historique de la manière dont ce droit s'est exercé jusqu'à ce jour et des abus qu'il en résulte, le ministre prétend que le droit reconnu par le statut de s'assembler pacifiquement et sans armes, ne peut s'étendre jusqu'à la tolérance des réunions avant une organisation permanente, une représentation collective, et une correspondance entre elles. Par conséquent, le ministre prescrit aux intendants généraux de faire connaître aux cultes existants dans leur division que le gouvernement est dans l'intention de ne pas tolérer ces abus, et de poursuivre comme illégales dans la personne de leurs membres les réunions tenues contrairement à ces dispositions.

Lombardie. — COMO, 25 *mai.* — Radetzki est arrivé ce matin dans nos murs en compagnie d'une prostituée, chose bien digne d'un défenseur du trône et de l'autel. Notre municipalité s'est abstenue de lui faire aucune visite, ce qui a satisfait tous les citoyens qui ont su se rendre maîtres de leur curiosité, car pas un ne s'est montré sur le passage du bourreau de la Lombardie. Après un court séjour, il s'est embarqué sur le *Veloce* pour faire une excursion sur le lac.

La conscription ne donne pas un soldat à l'Autriche, mais elle lui procure en revanche beaucoup d'argent.

A Cantu où le tirage n'a pu avoir lieu, on a frappé sur le pays une amende de 20,000 livres, et comme il était impossible de trouver cette somme, les Autrichiens se sont saisis de quinze conseillers municipaux, qui furent emmenés à Como, où la municipalité avança la somme. A Ogionno un gendarme a tué un jeune homme pour n'avoir pas répondu assez vite au qui vive de la sentinelle. Quelques déserteurs n'ont pas voulu laisser ce fait impuni et ont attaqué la caserne des gendarmes; ceux-ci ont été obligés de prendre la fuite. Une amende de 30,000 livres en a été la conséquence.

Enfin, comme s'ils pressentaient la fin de leur domination, les Autrichiens emploient toutes sortes de moyens pour pressurer et ruiner le pays. Les biens des émigrés sont saisis avec une activité sans pareille, et on ne paie ni les intérêts aux créanciers hypothécaires, ni les rentes foncières qui peuvent exister sur ces biens. On renvoie les créanciers à l'époque de la vente. Il n'est pas possible de violer plus impunément toutes les lois.

Toscane.—FLORENCE. — La Toscane sait maintenant ce que pèse la domination autrichienne. La voilà maintenant soumise à une occupation militaire sans avoir eu l'honneur de la résistance, et souffrant tous les malheurs qu'apporte la conquête après avoir couru elle-même au-devant de ses fers.

On sait comment la malheureuse Livourne a été rançonnée par l'impitoyable qui lui a arraché une somme de un million deux cent mille francs.

Le général d'Aspre s'apprête à en faire autant à Florence à tous les prisonniers dont la commission gouvernmentale avait déjà rempli toutes les geôles, les Autrichiens en ont encore ajouté 60. Cinq personnes ont été fusillées

On prétend que Guerrazzi a été transporté au Murate, et que son procès sera bientôt terminé. D'autres assurent qu'il a été réclamé par l'envoyé anglais auquel il a été remis.

La garde nationale de Florence a été dissoute par le général d'Aspre.

LIVOURNE, 24 *mai.* — Les Autrichiens sont restés ici en

petit nombre. Ils y tiennent garnison avec le 4e de ligne toscan et quelque peu de cavalerie toscane. Les Autrichiens occupent les postes principaux, deux des portes ainsi que tous les forts, où ils ont introduit de grands approvisionnements, en farines, biscuits, bœufs sur pied, dans le cas où ils seraient obligés de s'y renfermer. Ils ont aussi exécuté des travaux de fortification à la Porte Murata, et ils y placent des pièces de canon dirigées du côté de la ville.

Toutes les nuits il se fait des arrestations. Le peuple est toujours sous le poids de la terreur. Cependant il court toujours quelques bruits qui raviveut ses espérances. Celui qui est le plus accrédité, c'est que les Français débarqueront bientôt à Livourne.

République romaine. — ANCONE, 20 mai. — Il est arrivé ici un vapeur français, qui a jeté l'ancre à l'entrée du port. Ce bateau est sous les ordres du commandant des forces navales françaises dans l'Adriatique. Il est resté plus d'une heure en conférence avec notre président; mais on ignore jusqu'à présent quel en a été le résultat.

Le colonel Zambeccari, qui est de retour parmi nous, nous a appris que les Autrichiens n'ont laissé que 2,000 hommes à Bologne, et qu'ils s'avancent vers Forli. Un corps s'est détaché pour marcher sur Ravenne.

Le président a publié une proclamation pour ordonner l'approvisionnement de la ville.

SUISSE.

BERNE, 31 *mai*.—Il y avait 2,000 Suisses dans l'armée napolitaine battue par les Romains... Le Suisse doit, en quelque sorte, une réparation au gouvernement romain. Elle pourrait s'acquitter honorablement par une reconnaissance formelle de la nouvelle république. (*Helvétie.*)

—La nomination de M. Stampfli à la présidence du conseil exécutif est un fait important et significatif. L'immense majorité qui a voté pour lui démontrer jusqu'à l'évidence que toutes les calomnies, tous les efforts du parti conservateur ont été inutiles, et que les convictions du peuple sont aujourd'hui bien arrêtées. M. Stampfli, depuis le commencement de sa carrière politique, n'a jamais démenti sa profession de foi, sa conduite a toujours été la conséquence de ses principes. Démocrate ferme et convaincu, il contribuera puissamment, nous en avons la conviction, au développement et à l'affermissement de nos institutions démocratiques.

Le peuple apprendra aussi avec plaisir la nomination de M. Niggeler à la présidence du grand-conseil. Ces deux élections sont la meilleure réponse qu'il soit possible de faire aux insinuations calomnieuses du parti conservateur et de ses organes politiques. (*Idem.*)

—Les feuilles réactionnaires rapportent chaque jour que les réfugiés italiens compromettent dans le Tessin la tranquillité de la confédération. Ces bruits ne sont confirmés ni par les journaux du pays ni par les rapports du commissaire fédéral. (*Idem.*)

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre.—LONDRES, 2 *juin*.—*Midi*. Les consolidés ont ouvert à 91 5/8, 91 3/4 au comptant et pour compte, et sont en ce moment à 91 5/8, 91 3/4 au comptant et à 91 3/4 91 7/8 pour compte.

Deux heures. Plusieurs achats importants ont eu lieu aujourd'hui en consolidés; le prix s'en est par conséquent amélioré.

—Le 1er mai, dans la chambre des communes, on a discuté le budget de la marine; quelques membres de la chambre visent beaucoup à l'économie, mais le ministère l'emporte toujours.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 2 *juin*.—La séance d'avant-hier à la Chambre a montré, avec toute la majestueuse nullité de M. le ministre des affaires étrangères, la complète inutilité de notre ambassade en Italie.

C'est la seconde fois que des interpellations sont adressées à M. d'Hoffschmidt relativement à l'abandon de nos nationaux à Rome par notre agent diplomatique, et aux mauvais traitements qu'aurait subis un artiste belge, en l'absence de M. de Ligne et de tout son personnel en permanence à Gaëte. Et pour la seconde fois, notre plaisant ministre interpellé répond qu'il ne sait rien, quant aux faits allégués, qu'il attend encore le rapport — les faits ont eu lieu il y a un mois;—mais que, quant à la désertion de leur poste exécutée par nos diplomates pour suivre à Gaëte le pouvoir fugitif et déchu, l'ambassade belge n'a fait qu'imiter en cela les représentants des grandes puissances. (*La Nation.*)

—La fin de la discussion des articles du budget des finances, commencée avant-hier, n'a pas offert d'intérêt : l'ensemble du budget a été adopté à l'unanimité de 75 membres présents.

HOLLANDE.

LA HAYE, 30 mai. — Vous ne sauriez vous imaginer jusqu'où l'on pousse ici l'audace réactionnaire.

Voilà le roi Guillaume III qui va se donner des *gardes du corps*, ni plus ni moins que son oncle l'autocrate. Certes, la bourgeoisie et le Peuple ne savent comment qualifier ce fait, sans précédent dans les annales du règne des Nassau.

Le ministre Donker Curtius paraît fléchir devant la réprobation méritée dont l'opinion publique vient enfin de frapper ce libéral apostat. Mais sa démission et celle de M. Baud, ministre des colonies, entraînera-t-elle celle des autres ministres; de ce M. de Kempenaer, par exemple, rhéteur sans principes ni conscience politique; de ce M. Lichtenvelt, espèce de Figaro, à cette différence près toutefois, qu'il sert *Bazile* et non *Almaviva*; de ce M. Ryk, le ministre de la marine, qui, en pilote par trop complaisant, consent à naviguer sous n'importe quel pavillon (vous vous rappelez qu'il faisait partie des ministres renvoyés par Guillaume II après les événements du 24 février); de ce M. Van Bosse, enfin, prétendu ministre des finances, mais digne à coup sûr des fonctions de chef de bureau?... Je ne parle pas même des autres excellences, ce serait réellement du temps perdu.

Croyez bien que ces messieurs, s'ils quittent leurs portefeuilles, ne les céderont qu'à la force. S'ils avaient eu les moindres notions de l'esprit constitutionnel, n'auraient-ils pas compris qu'un ministère homogène se retire comme il se présente?

Ceux qui s'en vont proclamant la popularité de Guillaume III viennent de recevoir un *capo di naso* extrêmement sensible. Je veux parler de la pétition du conseil communal de Deventer, ville considérable de l'Overyssel. Cette pétition, qui emprunte un caractère aussi grave que sérieux à la position de ceux qui l'ont signée, tend à recommander à la chambre de diminuer d'*un tiers* la liste civile. Aux termes de la nouvelle constitution, elle doit être discutée et stipulée au commencement de chaque nouveau règne. Cet exemple, qui ne manquera pas d'être suivi, prouve assez visiblement que l'enthousiasme tant vanté pour la royauté n'est pas aussi général, ni surtout aussi profond qu'on se plaît à nous le dépeindre. Les Hollandais commencent à sentir, matériellement comme moralement, qu'en définitive les Nassau coûtent un peu cher au pays.

(*Corresp. de la Nation.*)

RUSSIE.

Nous recevons quelques détails sur les arrestations qui ont été opérées à Saint-Pétersbourg dans la nuit du 6 au 7 mai. Deux ou trois cents personnes ont été arrachées de leurs lits de la manière la plus brutale. M. Kaszkin, fils d'un haut fonctionnaire, alité et gravement malade, ne pouvant suivre les agents de police, fut emporté de son lit, par force, malgré les prières de sa famille désolée. Les personnes arrêtées, pour la plupart des officiers de la garde, et des employés au ministère de l'intérieur et des affaires étrangères, ont été d'abord enfermées dans les prisons de Saint-Pétersbourg, d'où on doit les transporter dans les casemates de Kronstadt. A moins qu'il ne survienne des changements dans l'empire, cette fleur de la jeunesse russe est perdue pour la nation. D'après ce qu'on dit, l'empereur devait être assassiné à la grande revue de la garde impériale qu'il se proposait de passer avant de partir pour Varsovie, et, pendant son séjour à Moscou, le nouveau palais a été miné. Mais ces deux conspirations ont été découvertes avant que le mouvement n'éclatât.

COLONIES.

La loi du 30 avril dernier alloue une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848. Cette indemnité consiste en une rente de six millions cinq pour cent, inscrite au grand-livre de la dette publique, et en une somme de six millions payable en numéraire trente jours après la promulgation de la loi.

L'indemnité accordée aux colons par la loi nouvelle est, au regard de leurs créanciers, un gage ordinaire sur lequel ces derniers peuvent exercer leur action en paiement; car, on se le rappelle, l'Assemblée nationale repoussa l'amendement qui tendait à déroger au droit commun en imprimant à l'indemnité le caractère de l'insaisissabilité.

Il suit de là que tout créancier a le droit de prendre des mesures conservatoires pour empêcher que ce gage de sa créance ne lui échappe, qu'il lui est facultatif de pratiquer une opposition sur le montant de l'indemnité.

Cette saisie-arrêt doit-elle être faite à Paris, entre les mains du conservateur des oppositions au trésor, ou bien faut-il la faire signifier aux trésoriers dans les colonies?

Déjà plusieurs créanciers résidant en France ont cru devoir faire notifier leurs saisies-arrêts au Trésor public; mais il est à notre connaissance que le conservateur des oppositions a refusé de donner son visa aux actes qui lui étaient signifiés, en motivant son refus sur les dispositions de l'article 13 de la loi du 9 juillet 1836.

D'après cet article, « toutes saisies-arrêts ou oppo» sitions sur des sommes dues par l'Etat doivent être » faites entre les mains des payeurs, agents ou pré» posés sur les caisses desquels les ordonnances ou » mandats seront délivrés. » Or, c'est aux colonies que le paiement de l'indemnité doit avoir lieu (article 6 de la loi du 30 avril 1849); c'est donc aux trésoriers, dans les colonies, que les oppositions doivent être signifiées.

Cette solution donnée à la question nous a paru d'autant plus exacte qu'à défaut de la loi de 1836, elle serait commandée par l'économie générale de la loi nouvelle, et nous avons pensé que ceux de nos lecteurs que peut intéresser cette question nous sauraient gré de lui avoir consacré quelques lignes dans notre journal.

Les termes de l'article 13 de la loi du 9 juillet 1836 sont impératifs et absolus; ils ont établi une règle générale à laquelle on ne pourrait déroger que si la loi du 30 avril dernier lui avait apporté une exception; mais, loin que la loi nouvelle ait voulu déroger au principe établi, elle contient au contraire, dans ses articles peu nombreux, plusieurs dispositions importantes qui sont tout à fait inconciliables avec la faculté des oppositions à Paris.

Ainsi d'abord le législateur dans son empressement à porter le plus prompt secours au malaise de nos colonies, décrète que les six millions d'indemnité en numéraire seront payés trente jours après la publication de la loi dans chaque colonie, et il veut que le colon touche le montant de son indemnité nonobstant toute opposition, « s'il offre une caution agréée par le créancier ou admise par justice *statuant en référé*. » Dans ce cas, que deviendrait pour l'indemnitaire le bénéfice de la voie rapide du référé, s'il lui fallait citer ses créanciers au domicile qu'ils auraient élu dans leur acte d'opposition, c'est-à-dire à deux ou à trois mille lieues de distance?

Le même article dispense de fournir caution, l'indemnitaire qui déléguera sur son indemnité en rentes une somme équivalente au capital et aux intérêts de la créance; en d'autres termes, la délégation sera parfaitement régulière et valable, si elle a satisfait les créanciers qui auront fait leur opposition au lieu du paiement, et elle aura pour résultat immédiat de faire payer au colon le montant intégral de son indemnité en numéraire. Mais alors, à quoi auront servi les oppositions pratiquées au trésor central par des créanciers qui, légalement ignorés au moment de la délégation, ne se trouveront compris ni dans cette délégation, ni dans la distribution de l'indemnité payable en numéraire?

D'autre part, si des oppositions pouvaient être reçues aujourd'hui au Trésor, elles auraient pour résultat d'empêcher l'effet de la délégation consentie plus tard dans les colonies au profit d'autres créanciers qui y auront fait valoir leurs droits, et le cessionnaire confiant dans cette délégation serait fondé à dire que la loi lui a tendu un piége.

Enfin, c'est dans chaque colonie que sera faite la sous-répartition de l'indemnité, que seront discutées les justifications à fournir soit par les colons, soit par leurs créanciers (art. 5), ce qui ne permet pas d'admettre que l'administration coloniale ait à se préoccuper dans son travail d'autres créanciers que ceux qui se seront fait connaître et représenter dans la colonie même.

Ainsi l'opposition signifiée au ministère des finances serait illégale et impuissante à arrêter soit la répartition, soit le paiement de l'indemnité au profit du créancier.

Mais, dira-t-on peut-être, les inscriptions sur le grand-livre de la dette publique ne se font qu'à Paris, nul agent, dans ses colonies, n'a qualité pour cela. Il faut donc, taut au moins pour l'indemnité en entes, que l'opposition soit pratiquée entre les mains du ministre des finances, car la rente, une fois inscrite sous le nom de l'indemnitaire, deviendrait insaisissable.

Que l'on se rassure à cet égard. L'article 9 de la loi porte que les inscriptions ne seront délivrées aux indemnitaires *ou à leurs ayant droit* qu'à compter du 1er octobre 1852. Jusque là il est donc facultatif aux créanciers de faire valoir leurs droits pour que la rente ne soit pas, à leur détriment, inscrite sous le nom de leurs débiteurs, et le moyen de parvenir à ce résultat consiste pour eux à faire signifier à l'agent colonial un acte d'opposition à la délivrance de l'inscription, car la rente est saisissable tant qu'elle n'est pas inscrite nominalement.

Ce mode de procéder, conforme d'ailleurs aux données ordinaires du droit commun et à l'esprit de la loi du 30 avril, n'est pas nouveau. Sous l'empire de la loi du 27 avril 1825 sur l'indemnité des émigrés, lorsqu'une opposition avait été faite par un créancier *à la délivrance* de l'inscription de rente, l'indemnitaire pouvait se libérer en transférant à son créancier, sur le montant de la liquidation en rente 3 p. 100, un capital nominal égal à la dette réclamée. (Art. 18 de la loi du 27 avril 1825.)

Le pouvoir exécutif chargé par la loi nouvelle de déterminer le mode de paiement de l'indemnité de manière à concilier les droits des imdemnitaires avec ceux de leurs créanciers, s'en référera-t-il au précédent que nous venons de rappeler? Nous l'ignorons, mais, quoi qu'il advienne, il est bien certain que les inscriptions ne seront délivrées qu'aux colons dont les droits n'auront pas été frappés d'opposition dans le lieu de la délivrance de l'inscription, c'est-à-dire dans la colonie même, et avant que la rente ne soit devenue insaisissable. Peu importe alors le moyen par lequel il sera donné satisfaction aux créanciers, si cette satisfaction doit leur être nécessairement donnée.

En résumé, l'opposition des créanciers sur l'indemnité accordée aux colons par la loi du 30 avril 1849, soit qu'elle porte sur l'indemnité en numéraire, soit qu'elle tende à arrêter la délivrance de l'inscription de rente, ne peut être utilement faite qu'aux colonies, parce que c'est là que les droits des indemnitaires ou de leurs créanciers doivent être réglés.

X. F.

Nouvelles de mer.

Nous recevons par le steamer des Etats-Unis la nouvelle de la perte totale du navire anglais *Hannah*, parti de Newry (Irlande) le 3 avril dernier, en destination de Québec, et ayant à son bord deux cents émigrants irlandais. Voici, sur les circonstances de ce sinistre maritime, quelques détails empruntés à une source officielle.

« La *Hannah*, brick de 150 à 200 tonneaux, appartenait au port de Maryport; il était monté par douze hommes d'équipage et commandé par le capitaine Shaw. Les débuts de la traversée, eu égard à la saison, furent heureux; mais vers le 27 avril, le navire commença à rencontrer d'énormes masses de glaces flottantes, et toucha, le 29, à quatre heures du matin, snr une de ces banquises.

Dans cette circonstance, on accuse le capitaine et les officiers de s'être rendus coupables d'un crime de lèse-humanité révoltant. Ils avaient fait mettre à la mer le canot de sauvetage, et aussitôt qu'ils eurent reconnu qu'il serait impossible de relever le navire, ils s'y embarquèrent et gagnèrent le large sans s'inquiéter du sort des passagers et des matelots qu'ils laissaient derrière eux.

Ces malheureux, ainsi abandonnés, faisaient retentir l'air de leurs cris déchirants, et ce ne fut qu'avec peine que les hommes de l'équipage parvinrent à leur faire comprendre qu'il ne leur restait qu'une seule chance de salut : de se réfugier sur l'île de glace sur laquelle le navire était venu s'échouer.

Par bonheur, la glace était solide sous l'avant du navire, et les marins en ayant fourni la preuve en s'y hasardant les premiers, les émigrants s'y précipitèrent à leur tour, pêle-mêle, hommes, femmes et enfants, recouverts seulement de leurs vêtements de nuit. Une scène de confusion inexprimable s'ensuivit. Un grand nombre de ces pauvres créatures, dans leur empressement aveugle, tombèrent à la mer, se noyèrent ou furent broyées entre les masses flottantes!.... Les matelots furent les derniers à abandonner l'épave, après avoir réussi à sauver une faible quantité de spiritueux, et quelques couvertures de laine qu'ils eurent la générosité d'abandonner aux femmes, dont plusieurs avaient été cruellement blessées. Quarante minutes après l'abandon, le navire coulait à pic.

Sans vivres, sans vêtements, les malheureux naufragés se virent exposés, pendant toute la journée, jusque vers cinq heures du soir, aux plus poignantes souffrances. A ce moment, ils signalèrent un navire à l'horizon : c'était le trois mâts barque *Nicaragua*, capitaine Marshall, également en destination de Québec, et qui, observant leurs signaux de détresse, se dirigea vers la banquise, et après avoir pris les précautions nécessaires se disposa à l'aborder.

A 7 heures du soir, il avait déjà réussi, avec le concours de son équipage, à recueillir cinquante malheureux naufragés. Le reste se tenait groupé sur un point plus éloigné, qui était inaccessible au navire. Alors le capitaine s'étant amarré à une masse de glace, mit le canot à la mer, et réussit, après de longs et courageux efforts, à sauver tous les naufragés. Cent vingt-neuf malheureux ont pu être ainsi soustraits aux horreurs d'une mort inévitable. La plupart d'entre eux avaient déjà cruellement souffert du froid. Autant que le capitaine Marshall a pu en juger, le nombre de ceux qui ont péri a dû s'élever à cinquante ou soixante.

Après avoir embarqué ces infortunés, qui reçurent à son bord les soins les plus touchants, le capitaine Marshall continua sa route, et, le lendemain, ayant fait rencontre du trois mâts *Broom*, de Glascow, il transféra vingt-sept des naufragés sur ce bâtiment, et, successivement, quarante neuf autres sur trois navires qu'il rencontra plus tard dans sa navigation. Le *Nicaragua* est arrivé à bon port à Québec le 10 courant.

On ignore le sort du capitaine et des officiers qui avaient abandonné le navire en détresse.

Les journaux maritimes mentionnent encore un grand nombre de sinistres qui ont eu lieu à la même époque et dans les mêmes circonstances, dans ces latitudes toujours si dangereuses au commencement du printemps. Mais aucun de ces sinistres n'offre l'intérêt saisissant que présente celui dont nous venons d'esquisser les dramatiques péripéties. »

NOUVELLES DIVERSES.

L'inquisition des graines d'épinards se venge de la nomination de nos braves porteurs d'épaulettes de laine à la Législative, sur tous leurs camarades, candidats de la démocratie départementale. La *Sentinelle populaire* de St-Etienne nous apprend que, par ordre du héros de la rue Transnonain, le sergent-major Henry, candidat des démocrates de la Loire aux dernières élections, est envoyé en Afrique, ainsi qu'un de ses amis, également sergent-major, le citoyen Charles.

— La magnifique température qui règne depuis quelques jours a ranimé toutes les espérances des cultivateurs. La terre, parfaitement préparée, donne la presque certitude d'une moisson abondante.

« De mémoire d'homme, dit *l'Union bretonne*, dans l'arrondissement de Paimbœuf, les apparences de la récolte n'ont été plus belles que cette année.

» Les céréales, si le temps se maintient, seront aussi abondantes que possible.

» Les foins sont superbes et promettent, en quantité et en qualité, tout ce que l'on peut espérer.

» Quant à la vigne, on compte qu'elle donnera une demi-vinée. »

On nous écrit des divers marchés de la Vendée que les bœufs gras ont subi une hausse extraordinaire, 50 à 60 fr. par paire. Aussitôt arrivés aux marchés de Chevillé, de Montrevault, etc., ils sont retenus aux prix les plus avantageux pour les vendeurs.

« La récolte, quoiqu'un peu retardée dans les Ardennes, dit un journal de Mézières, se présente admirablement. On aura encore une bonne année. Les fourrages surtout sont d'une abondance extraordinaire.

» La floraison des arbres s'opère bien. Les fruits ne seront pas en aussi grande quantité qu'il y a deux ans, mais il y en aura néanmoins en suffisance pour pourvoir abondamment les marchés du pays. »

— Une enquête a eu lieu par suite de la dénonciation récemment faite à lord John Russell, par le révérend James Anderson, recteur prot stant de Ballinrobe, sur un acte de cannibalisme commis dans l'ouest de l'Irlande. Voici ce qui résulte de l'enquête.

« L'acte de cannibalisme n'a pas été commis à Ballinrobe, qui est à une distance considérable de la mer; il a eu lieu sur la côte, dans un endroit situé à près de quarante milles de Ballinrobe, où il a eu lieu en janvier dernier. L'individu qui a commis cet acte de cannibalisme n'était pas un pauvre dans la détresse, mais un domestique de ferme, régulièrement employé sans interruption pendant trois ans par la même personne. On dit que c'est un jeune homme de l'appétit le plus vorace. Comme il passait le long de la côte, il aperçut le corps étendu sur un rocher près du rivage; il a enlevé la foie, qu'il a dévoré avec une partie de la cuisse. Le coroner a fait une enquête sur ce corps mutilé du naufragé, et les faits ont été établis. Les déclarations à cet égard ont été envoyées à Dublin.

— D'après les derniers avis de Dublin, Smith O'Brien et ses co-prisonniers étaient à la veille d'être envoyés à l'île de Spike, avant d'être transportés aux Bermudes.

— Le gérant du *Citoyen*, journal de Dijon, vient d'être condamné à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende pour avoir, dans un article intitulé le *Bourreau*, du 31 mars dernier, excité à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

— M. Léon Roches, secrétaire de la légation et chargé d'affaires par intérim de France au Maroc, est arrivé le 25 à Marseille, se rendant à Paris.

— On lit dans le *Morning-Post* du 31 mai :

« Nous nous abstenons, quant à présent, de nous prononcer sur l'exactitude ou la fausseté de la nouvelle énoncée dans un article du *Times* d'hier, au sujet du prétendu mariage du comte de Montemolin. Mais nous sommes en position de déclarer que le prince a quitté son hôtel dans Harlay-Street, hier matin à huit heures et demie; il n'était pas rentré à minuit. Aucun de ses conseillers actuellement à Londres n'a la plus légère connaissance de l'alliance dont il est question, ni de la résidence actuelle du prince. Tout le monde a lu avec étonnement l'article du *Times* sur le projet de mariage du comte de Montemolin. Le gouvernement de Madrid ne serait il pas fou s'il consentait à un marché aussi stupide que celui d'une allocation ou récompense de la renonciation du comte de Montemolin, à moins de s'être assuré d'abord d'une renonciation semblable de la part de tous ceux qui pourraient revendiquer les droits dont le fils de don Carlos se serait dessaisi. »

— Le ministre de l'intérieur vient de décider que le séjour de l'arrondissement de Toulon serait interdit à tous les étrangers réfugiés en France.

— Le citoyen Malarmet, arrêté sous la prévention de participation aux événements de juin, vient d'être relâché, après une détention d'environ un mois. Le citoyen Malarmet était l'un des candidats socialistes de la Seine, et, à ce titre, il pouvait s'attendre aux persécutions du parquet.

Cours normal gratuit pour les institutrices. — Le premier jeudi de juin, le directeur de l'Athénée populaire ouvrira un nouveau cours normal gratuit pour la préparation des institutrices aux examens de la Sorbonne et de l'Hôtel-de-Ville. Ce cours comprend les quatre objets essentiels des examens : *Grammaire française, composition en français, arithmétique, dessin linéaire.* Il n'est exigé aucune espèce de rétribution. S'adresser pour les renseignements à la direction de l'Athénée populaire, rue Saint-Jacques, 212.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui lundi 4 juin, concert vocal et instrumental. Depuis sa réouverture cet établissement a su attirer un public d'élite. Les administrateurs ont fait de grands sacrifices pour pouvoir fixer la foule dans cette charmante bonbonnière, qui est appelée à un très grand succès.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien, marquait 23 degrés au-dessus de zéro. Aujourd'hui, à six heures du matin, 20 degrés 7/10es au-dessus de zéro; à midi, 27 degrés 9/10es au-dessus de zéro.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.